



Un loup naturalisé prêté au musée de la gendarmerie par le musée du loup (Finistère). Droit : DELPAT Gendarmerie/Chaffaugéan

Loup y es-tu ?

Une **confrontation mouvementée**
avec les **gendarmes**
à travers les **siècles**

Commandant Benoît Haberbusch

*Directeur du pôle Histoire du CREOGN
Rédacteur en chef de la revue Histoire et Patrimoine des Gendarmes*

En Europe, le loup partage une histoire très ancienne avec l'Homme qui l'a longtemps perçu comme une menace. Dans la *Bible*, le loup est déjà représenté comme le Mal, ennemi des troupeaux et, par extension, ennemi des fidèles. Au XVIII^e siècle, le naturaliste Buffon en dresse un portrait guère plus flatteur : « Désagréable en tout, la mine basse, l'aspect sauvage, la voix effrayante, l'odeur insupportable, le naturel pervers, les mœurs féroces, il est odieux et nuisible de son vivant, inutile après sa mort ».

En France, cette perception négative a entraîné une lutte acharnée qui a conduit à l'éradication de l'animal du début du XX^e siècle. Les vestiges de cette peur ancestrale, qui a marqué l'imaginaire collectif, sont toujours visibles dans les contes populaires. Réintroduit dans l'Hexagone au début des années 1990, le loup a changé de statut en devenant une espèce protégée. Toutefois, il compte encore de nombreux détracteurs. Au cours de cette longue histoire, les gendarmes ont souvent croisé le loup d'abord pour s'en défendre avant d'avoir à le protéger.

La maréchaussée face au « grand méchant » loup

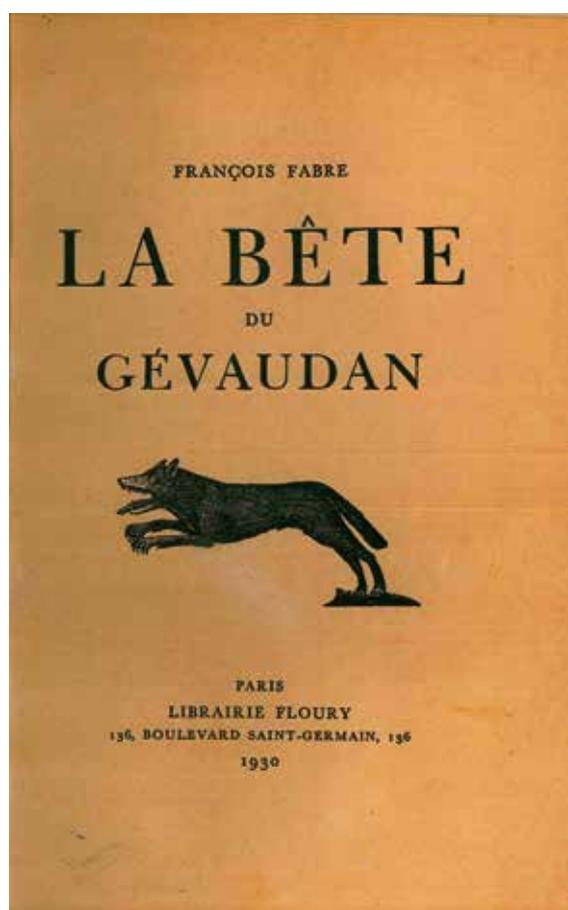
Les archives liées à la maréchaussée témoignent du réel danger représenté par le loup durant l'Ancien Régime. La description des attaques et des blessures infligées révèle les dommages subis par la population rurale de cette époque. De 1687 à 1695, au nord-ouest de Chartres, une « bête féroce » sème ainsi la terreur aux confins de la Gâtine et du Thymerais.

Très tôt, le pouvoir royal s'est organisé pour lutter contre ces bêtes sauvages. Dès 813, Charlemagne crée l'institution de la louveterie pour procéder à la destruction organisée et systématique des loups. François I^{er} officialise cette administration qui est dirigée par un Grand Louveter qui est assisté d'officiers (lieutenants de louveterie) et de sergents de Louveterie. À l'occasion, les officiers de la maréchaussée peuvent être sollicités pour signer une commission de piqueur⁽¹⁾. Cette pratique perdure jusqu'au XIX^e siècle.

Mais la force publique est surtout sollicitée pour organiser des battues, comme dans le Gâtinais dans les années 1650. Au siècle suivant, les

archers de la maréchaussée d'Auxerre traquent la « bête de l'Auxerrois » qui dévore, de 1731 à 1734, plus de 30 personnes appartenant aux paroisses de Trucy, Bazarnes, Mailly-la-Ville, Le Val-de-Mercy, Vincelles, Migé, Festigny, Fouronnes et Festigny. Mais, l'animal le plus connu reste la « bête du Gévaudan » qui terrorise cette province de 1764 à 1767 faisant près d'une centaine de morts. Les cavaliers de la maréchaussée locaux prêtent leur concours lors de plusieurs battues, comme celle du 6 août 1765 qui rassemble plus de 600 habitants et une centaine de chiens.

En 1774 près de Villadin (Aube), l'officier de maréchaussée local prend la tête de 800 hommes rassemblés pour retrouver une louve enragée. En décembre 1775, le curé de Confrançon (Ain) supplie l'évêque de Mâcon « pour la conservation des droits de l'humanité » de solliciter le prévôt de la maréchaussée de Mâcon pour « commander des chasses aux loups depuis les bois de Cluny, jusqu'à la partie qui joint le Charolais ». En 1788, près de Cannes, la brigade de la maréchaussée conduit une battue contre un animal, loup ou « hyène », qui a déjà dévoré



*Bête du Gévaudan.
Droits : fonds
privé, collection
particulière*

⁽¹⁾ Apparue au XVIII^e siècle, la fonction de piqueur désigne la personne responsable de l'entretien des chiens de meute pour la chasse. La mise en place des commissions de piqueurs remonte à Louis XV.

Une chasse au loup à Lectoure (Gers) en 1768

« On mande de Lectoure que les officiers municipaux de cette ville voulant travailler à détruire le grand nombre de loups qui sont renfermés dans la forêt du Gajan et qui font beaucoup de ravages dans le pays, ont ordonné une chasse générale qui s'est exécutée le 4 du mois dernier et dans laquelle on a tué sept de ces animaux, indépendamment de plusieurs qu'on a trouvés, depuis, morts de leurs blessures. Les échevins, accompagnés des personnes les plus notables de la ville et escortés par la brigade de la maréchaussée s'étoient rendus à cette chasse qui était composée de cent cinquante fusiliers et de quatre cents traqueurs. Les loups tués furent placés sur des bayards portés par les batteurs au milieu des fusiliers qui marchaient sur deux lignes et qui étoient précédés par les cavaliers de la maréchaussée et suivis des échevins et notables à cheval. La chasse arriva dans cet ordre, à Lectoure, au bruit des tambours, des fifres et des trompettes, passa devant le palais de l'évêque, qui fut salué par une salve des fusiliers, et se rendit à l'hôtel de ville où l'on exposa les loups à la vue du public. Le succès de cette chasse a engagé les mêmes officiers à en ordonner incessamment une nouvelle ».

Source : *Gazette de France*, n° 36, 2 mai 1768, p. 152.

plusieurs victimes. Localisée, la bête est abattue avant d'être naturalisée.

Cependant, la maréchaussée est aussi amenée à faire respecter une réglementation contraignante en matière de droit de chasse et de possession d'armes à feu. L'ordonnance du 19 novembre 1680 interdit, par exemple, aux habitants de Franche-Comté, « de condition non noble, de chasser, ni de porter à l'avenir, aucune arme, sous quelque prétexte que ce puisse être à peine de 100 livres d'amende »⁽²⁾. Près d'un siècle plus tard, tout en encourageant la destruction du loup, l'intendant demande le 20 juin 1783 à la maréchaussée de Besançon de « rechercher et saisir les armes de ceux qui n'ont pas le droit d'en avoir »⁽³⁾. Parfois, les notables locaux se montrent plus conciliants pour débarrasser leur circonscription de ces « fléaux sauvages ».

De l'éradication à la protection du loup

Tout au long du XIX^e siècle, le loup représente toujours une véritable menace pour une partie de la population. En juin 1816, à Bout-de-Landes (Ille-et-Vilaine), le gendarme Jean Guichard, ayant entendu crier « au loup », se dirige avec son fusil dans la direction des clameurs. Au débouché d'une haie, il se retrouve face à un loup qui s'élance vers lui. N'ayant pas le temps de se servir de son arme, l'homme affronte à deux reprises l'animal qui lui inflige une blessure à la cuisse droite et à l'avant-bras droit. Tandis que la bête prend la fuite, le gendarme lui tire un coup de feu. Il atteint sa cible, mais, après s'être écroulée, celle-ci parvient à s'échapper. Quelques années plus tard, la nouvelle de l'attaque par un seul loup, le 20 septembre 1828, de quatre femmes

⁽²⁾ Christian Dugas de la Boissony, « Une nécessité de la sécurité des campagnes. La destruction des loups en Franche-Comté (XVIII^e siècle) », *Histoire, économie et société*, n° 1, 1991, pp. 113-126.

⁽³⁾ Lettre du 20 juin 1783 de l'intendant de Franche-Comté, Archives départementales de Franche-Comté, IC 389.

revenant du marché de Ruffec (Charente), dont trois meurent peu après, remonte jusqu'au cabinet du ministre de l'Intérieur.

Au fil du temps, les attaques contre l'homme deviennent moins fréquentes, les loups privilégiant le bétail. Néanmoins, le rapport de force s'inverse irrémédiablement. Les territoires de chasse se réduisent avec la pression démographique. La louveterie, les primes mais surtout la diffusion et le perfectionnement des armes à feu finissent par avoir raison du loup en France⁽⁴⁾. Présent au XVIII^e siècle sur 90 % du territoire français, le loup n'en occupe plus que 50 % au XIX^e, dont seulement 10 % de populations stables, pour disparaître complètement en tant qu'espèce reproductrice entre 1930 et 1936.

L'une des dernières chasses au loup a lieu en Isère en janvier 1954.

En Italie, le loup parvient à subsister en Italie, malgré la chasse qui lui est faite. Menacé d'extinction dans les années 1970, il survit dans les Appenins grâce à l'obtention du statut d'espèce protégée et au maintien de la disponibilité de ses ressources alimentaires. Recensé dans le Piémont en 1991, il franchit les Alpes l'année suivante. Un couple est, en effet, aperçu à cette époque dans la zone centrale du Parc du Mercantour, dans le département des Alpes-Maritimes. C'est le début de la recolonisation en France, favorisée par le statut d'espèce protégée.

En quelques années, quatre meutes s'implantent dans le département des Alpes-Maritimes. Outre les traces laissées (empreintes, poils), les attaques de bétail jalonnent cette expansion. En 1997, deux attaques sont confirmées à Saint-Paul sur-Ubaye dans les Alpes de Haute-Provence ainsi qu'à Bramans en Savoie. Au début de l'année 2008, quatre carcasses de chevreuil sont

⁽⁴⁾ Jean-Marc Moriceau, *L'homme contre le loup, Une guerre de deux mille ans*, Fayard, Paris, 2011, 480 p.

Un procès-verbal d'attaques de loup dans l'Indre en 1878 (extraits)

« Ce jourd'hui dix-sept juillet mil huit cent soixante-dix-huit à minuit, nous soussignés Jongler (Marcelin) et Gasnier (Joseph Charles), gendarmes à cheval, à la résidence d'Argenton, département de l'Indre, revêtus de notre uniforme, et conformément aux ordres de nos chefs, rapportons ce qui suit. Aujourd'hui 17 du courant, vers les 3 h ½ du soir, nous fûmes informés par le sieur Maray, messenger à Argenton qui arrivait de Châteauroux, qu'un loup se trouvait sur le territoire de la commune de Tendu où cet animal avait mordu plusieurs personnes ainsi qu'un certain nombre d'animaux domestiques ; à cet avis, et après avoir eu donné connaissance de cet événement à l'autorité locale de notre résidence, sur l'ordre de notre chef de brigade, qui de son côté prévenait les commandants des brigades voisines de la présence du loup sur la circonscription de notre canton, nous nous sommes transportés ayant nos armes chargées, sur les lieux où ce loup avait commis les dégâts, qui nous étaient signalés et, d'après le résultat de nos investigations faites à ce sujet il résulte ce qui suit :

1. – La nommée Bazin (Catherine), âgée de 25 ans, métayère au domaine du Gabas, commune de Tendu, nous a fait la déclaration ci-après : « *Aujourd'hui dix-sept de ce mois et vers les 4 heures du matin, étant à garder mon bétail dans un petit bois situé près de notre domaine, un loup s'est présenté dans mon troupeau, s'est élancé sur ma chèvre, alors je me suis approchée pour l'empêcher de l'emporter ; à ce moment il a lâché sa proie, s'est jeté sur moi, m'a terrassée deux fois sans me faire mal et s'est ensuite lancé sur mon chien qui cherchait à me défendre et l'a mordu, après quoi s'est retiré se dirigeant du côté de la Maison-Dieu.* »
2. – La nommée André (Joséphine), femme Jolivet, âgée de 25 ans, métayère à la Maison-Dieu, également commune de Tendu, sur notre invitation, a déclaré ce qui suit : « *Aujourd'hui 17 du mois, vers 4 h ½ du matin, je me trouvais dans un petit bois qui fait partie du domaine où nous sommes métayers, à garder un troupeau de moutons ; à un certain moment, un loup fait irruption dans ce bois tout en se lançant dans mon troupeau ; à son aspect, j'ai essayé de fuir, mais en mettant ce projet à exécution, je suis tombée et me trouvant étendue de frayeur sur la terre, cet animal s'est approché de moi, m'a mordu le pouce de la main gauche ainsi que deux de mes moutons et ma chienne, puis après il s'est retiré dans la forêt.* »
3. – La nommée Thibeault (Jeanne), âgée de 22 ans, métayère au domaine des Salerons également commune de Tendu, sur notre invitation, nous a déclaré ce qui suit : « *Aujourd'hui 17 du courant vers les 5 h ½ du matin ; je gardais un troupeau de moutons dans un bois qui dépend de notre domaine où tout à coup un loup de haute taille est apparu au milieu de mes moutons et en a mordu dix, malgré tous les efforts que je faisais pour empêcher cet animal de les mordre, puis après avoir fait ce vacarme dans mon troupeau, il s'est retiré dans les bois.* »
4. – Le nommé Longain (Alexandre), âgé de 31 ans, métayer au domaine de Mazière, commune de Tendu, sur notre interprétation nous a déclaré ce qui suit : « *Aujourd'hui, 17 de ce mois, vers 6 h. du matin, ma domestique qui est une jeune fille âgée de 14 ans, était à garder mon bétail dans un bois situé près de mon domaine où un loup a tout à coup fait irruption et a mordu deux de mes génisses et ma chienne, puis après il s'est dirigé du côté de la commune de Mosnay.* »
5. – La nommée Dupont (Françoise), femme Ribaut, âgée de 36 ans, métayère au domaine des Terreaux, commune de Mosnay, nous a fait la déclaration ci-après : « *Aujourd'hui vers 6 h. 1/2 du matin, je gardais mes moutons dans un petit bois situé près de notre domaine où un gros loup est survenu et s'est lancé sur mes moutons ; voulant empêcher cet animal de causer un aussi grand mal dans mon troupeau, je lui arrachai de la gueule mes moutons les uns après les autres, mais à un certain moment il s'est jeté sur moi, m'a terrassée et mordue à l'épaule droite, au sein, au bras et à un doigt du même côté. Douze de mes moutons, trois chèvres et mon chien ont été mordus par ce loup.* »
6. – Le nommé Thomas (Jean), âgé de 58 ans, propriétaire à l'Arrachie, commune de Mosnay, nous a déclaré qu'aujourd'hui 17 courant et vers les 7 h du matin, il se trouvait à moissonner près de la forêt de Mosnay, ayant avec lui un mouton, une chèvre et une chienne, « *un loup de haute taille est tout à coup sorti de ladite forêt et à mordu mes trois animaux que je viens de vous énumérer après quoi il a pris la fuite.* »
7. – La nommée Ribault (Solange), femme Châtel, âgée de 45 ans, demeurant aux Adenay, commune de Mosnay, sur notre demande, nous a fait la déclaration suivante : « *Aujourd'hui vers 9 heures du matin, je me trouvais avec ma petite voisine, née Augras, Joséphine, âgée de 12 ans et ma petite fille que je tenais dans mes bras, à garder des porcs dans la forêt de Mosnay où un loup de forte taille est arrivé sur nous ; il s'est d'abord jeté sur moi, m'a terrassée et mordue à la cuisse gauche et sans ma truie qui est arrivée à mon secours en se jetant sur le loup, je ne puis savoir le sort qui m'était réservé ; et cet animal en se retirant s'est jeté sur la petite Augras et l'a mordue au côté gauche du cou, mais toujours poursuivi par ma truie, il a été obligé de se retirer.* »
8. – La nommée Aufour (Marie), femme Gay, âgée de 32 ans, demeurant à l'Abbaye, commune de Mosnay, sur notre invitation, nous a fait la déclaration suivante : « *Aujourd'hui vers les 2 heures du soir, j'étais occupée à ramasser du bois dans un bois situé non loin de ma demeure ; pour faire ce travail j'avais avec moi mes deux enfants dont une petite fille de 7 ans et un petit garçon âgé de 5 ans ; tout à coup un loup de haute taille fit irruption près de nous, s'est jeté sur moi*

pour m'arracher mon petit garçon que je tenais caché dans mes jupons; voyant ma résistance il m'abandonna pour saisir ma petite fille à la gorge pour l'emporter; alors voyant ma petite fille emportée par ce loup, j'ai abandonné mon petit garçon pour courir après cet animal et lui disputer jusqu'à la mort mon enfant, et en voulant lui arracher ma fille qu'il tenait par la gorge, il se lança sur moi pour me terrasser; puis étant dans cette position il m'a emporté le nez d'un coup de dents et déchiré le visage, et ma petite fille a été mordue à l'épaule droite; puis il lui a cassé la côte qui se trouve à la partie supérieure de la poitrine puis enfin, après nous avoir ainsi maîtrisés, il s'est dirigé du côté de la forêt de Mosnay et malgré ma triste position j'ai quand même pu me rendre à mon domicile avec mes deux enfants. »

9.- Le nommé Berlaud (Henri), âgé de 54 ans, demeurant aux Essay, commune de Mosnay, sur notre invitation nous a déclaré ce qui suit: « Aujourd'hui vers 5h ½ du soir, je moissonnais dans un champ qui se trouve limitrophe de la forêt de Mosnay d'où un loup de forte taille est sorti pour se jeter sur moi, je me suis défendu de mon mieux. J'ai lutté avec cet animal pendant un laps de temps de vingt minutes environ, dans cette lutte il m'a coupé le pouce de la main gauche, arraché les deux tiers de l'oreille droite et mordu différentes parties du corps et ensuite il s'est retiré dans la forêt d'où il venait de sortir. »

Ces renseignements obtenus et aidés d'une grande partie des habitants de la commune de Mosnay ainsi que des communes de Bouesse, Tendu et Velles qui s'étaient réunis pour abattre ce loup furieux, nous l'avons recherché jusqu'à 10 h du soir, favorisés du reste par un beau clair de lune et avant que de nous retirer, Monsieur le maire de Mosnay nous a requis de nous trouver le lendemain 18 du courant et à 4 h. du matin avec Monsieur le lieutenant de louveterie qui devait organiser une battue générale dans les bois qui environnent la commune de Mosnay. Tels sont les renseignements qui sont parvenus à la connaissance de la gendarmerie dans la journée du 17 de ce mois [...]. Fait et clos à Argenton, les jours, lois et an que dessus. Signé: Gasnier et Jongler. »

Source: Archives départementales de l'Indre, M. 4006, doc 233.

découvertes à Saint-Amans-Soult, en contrebas du pic de Nore. La façon dont le gibier est attaqué et dépecé, gorge broyée et peau retournée en chaussette, la grande quantité (entre 5 et 10 kg) de viande consommée d'un coup, correspondent au mode opératoire du loup. Interrogé, le capitaine commandant le groupement du Tarn se souvient avoir connu deux cas semblables, l'un en Lozère et l'autre dans le Cantal. « À chaque fois, précise l'officier, on n'avait signalé la présence que d'un seul animal. Ce sont des loups

solitaires, à la recherche d'un nouveau territoire. Si on en a observé en Lozère ou dans le Cantal, pourquoi pas dans le Tarn? » En février 2019, l'attaque de brebis à Ambernac et Vitrac-Saint-Vincent relance le débat autour de la présence du loup en Charente. L'expansion du loup s'accompagne d'une forte hausse des attaques de bétail qui dépassent 11 000 victimes en 2018. Les brigades de gendarmes sont parfois sollicitées pour enquêter sur ces attaques.

Le loup en chiffres



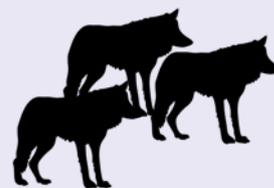
Dernière battue en Isère en janvier 1954



Retour du loup en France par l'Italie à partir de 1990



360 loups en France en 2017



52 meutes en 2017



2 à 8 kg de viande par jour



20 à 40 kg pour un adulte



Présence dans les Alpes, en Provence et dans les Pyrénées.

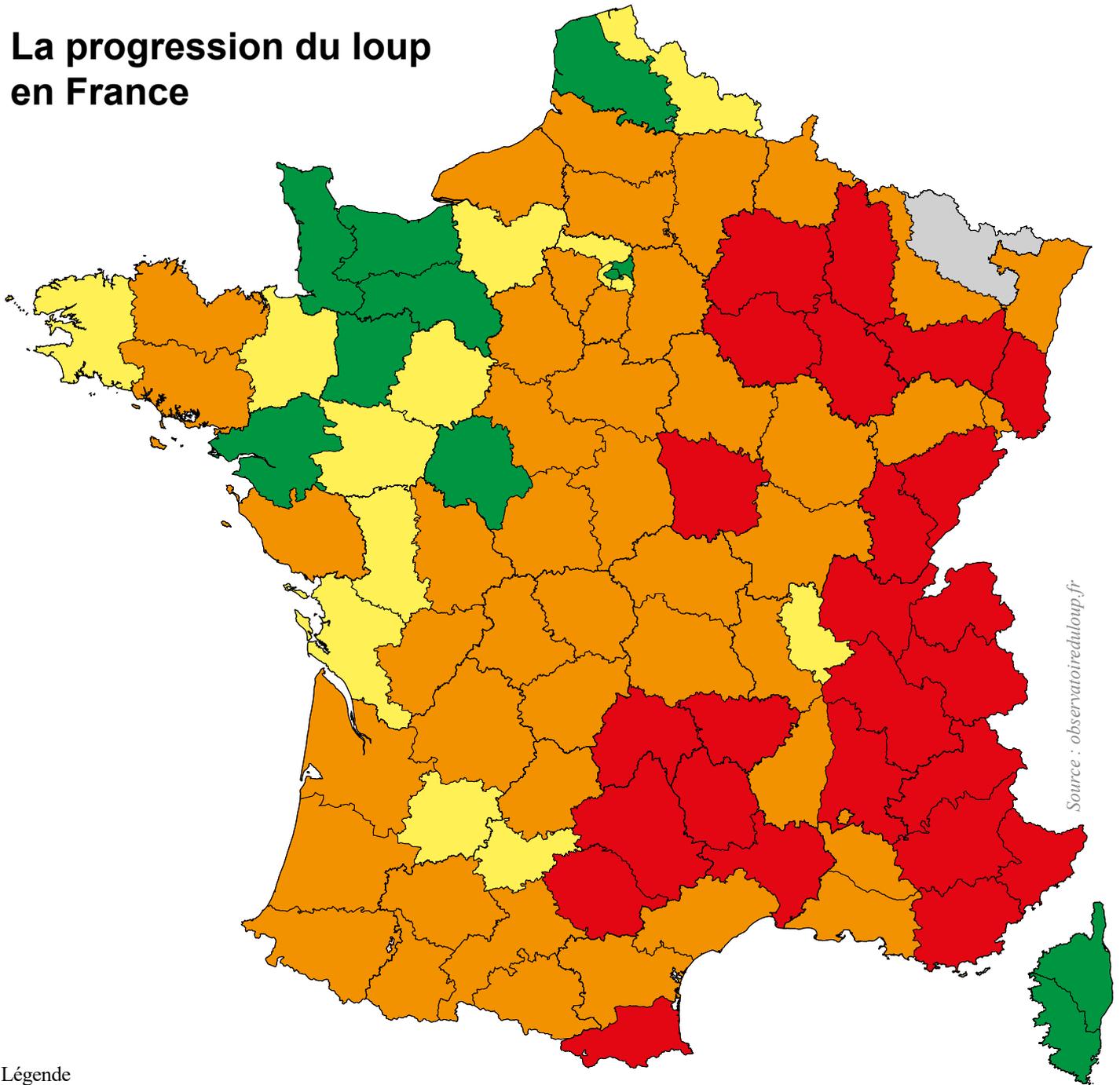


2841 attaques recensées en 2016

Le 14 février 2019, un loup a été aperçu sur la commune de Bormes-les-Mimosas (Var) par une personne effectuant des travaux dans un camping. Le comportement agressif de l'animal l'amène à se réfugier dans son véhicule et à contacter la gendarmerie. Une patrouille dépêchée sur place localise l'animal qui se montre toujours aussi menaçant. Ce dernier est finalement abattu alors

qu'il se dirigeait à proximité d'un lotissement vers le centre-ville. Le débat suscité par l'affaire sur les réseaux sociaux, entre défenseurs et détracteurs du loup, est parfaitement révélateur de la place ambivalente du loup dans notre société contemporaine. Les gendarmes sont eux-mêmes confrontés à cette réalité duale.

La progression du loup en France



Source : observatoireduloup.fr

Légende

- Rouge** = Départements sous flux de dispersion permanent : départements où le canidé est établi et se reproduit.
- Orange** = Départements sous dispersion : départements où le canidé disperse avant de s'établir définitivement (1 ou +).
- Jaune** = Départements sous surveillance : départements avec présence aléatoire possible du canidé.
- Gris** = Départements sous dispersion probable du loup gris européen d'origine allemande (*Canis lupus*).
- Vert** = Départements où l'absence du canidé est certaine.